

PROGRAMME

Le droit à l'épreuve des engagements sociétaux des entreprises : regards croisés France-Québec

Renseignements et inscriptions :

Institut de Droit de l'Environnement et du Développement Durable
110 La Canebière - 13001 Marseille
Mail : nicolas.holzmann@univ-amu.fr

Vendredi
29 mai 2026

À partir de
8h30
Salle 3.3
Bât. Cassin

Faculté de droit et de science politique
3 Av. Robert Schuman 13100 Aix-en-Provence

8h30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h00 ALLOCUTION D'OUVERTURE

Vincent MAZEAUD, *Professeur, Vice doyen de la Faculté de droit et de science politique d'Aix Marseille Université*

Geneviève SAUMIER, *Professeur, Doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Montréal*

TABLE RONDE 1.

Discours et stratégies des entreprises face aux enjeux sociétaux

Sous la présidence de

Geneviève SAUMIER, *Professeur, Université de Montréal*

Les représentations écologiques et sociales saisies par le droit de la consommation : une (dés) organisation juridique des responsabilités ?

Pascale DUFOUR, *Professeur, Université de Montréal*

Aspects juridiques du discours écologique et social des entreprises : l'instrumentalisation par les entreprises de la question de la « justice fiscale »

Annick PROVENCHER, *Professeur, Université de Montréal*

TABLE RONDE 2.

Le devoir de vigilance : appropriation et contentieux

Sous la présidence de

Virginie MERCIER, *Professeur, Aix Marseille Université*

Le secteur bancaire confronté à des assignations sur la base de la loi sur le devoir de vigilance

Emilie UGO, *Enseignant-chercheur contractuel, Université Grenoble Alpes*

La prise en charge par les entreprises du devoir de vigilance contractuel au Québec

Jérémie TORRES-CEYTE, *Professeur, Université de Montréal*

TABLE RONDE 3.

Présentation du projet de recherche relatif au Droit des industries extractives

Sous la présidence de

Geneviève SAUMIER, *Professeur, Université de Montréal*

Loïc ROULETTE, *Maître de conférences, Aix Marseille Université*

Virginie MERCIER, *Professeur, Aix Marseille Université*